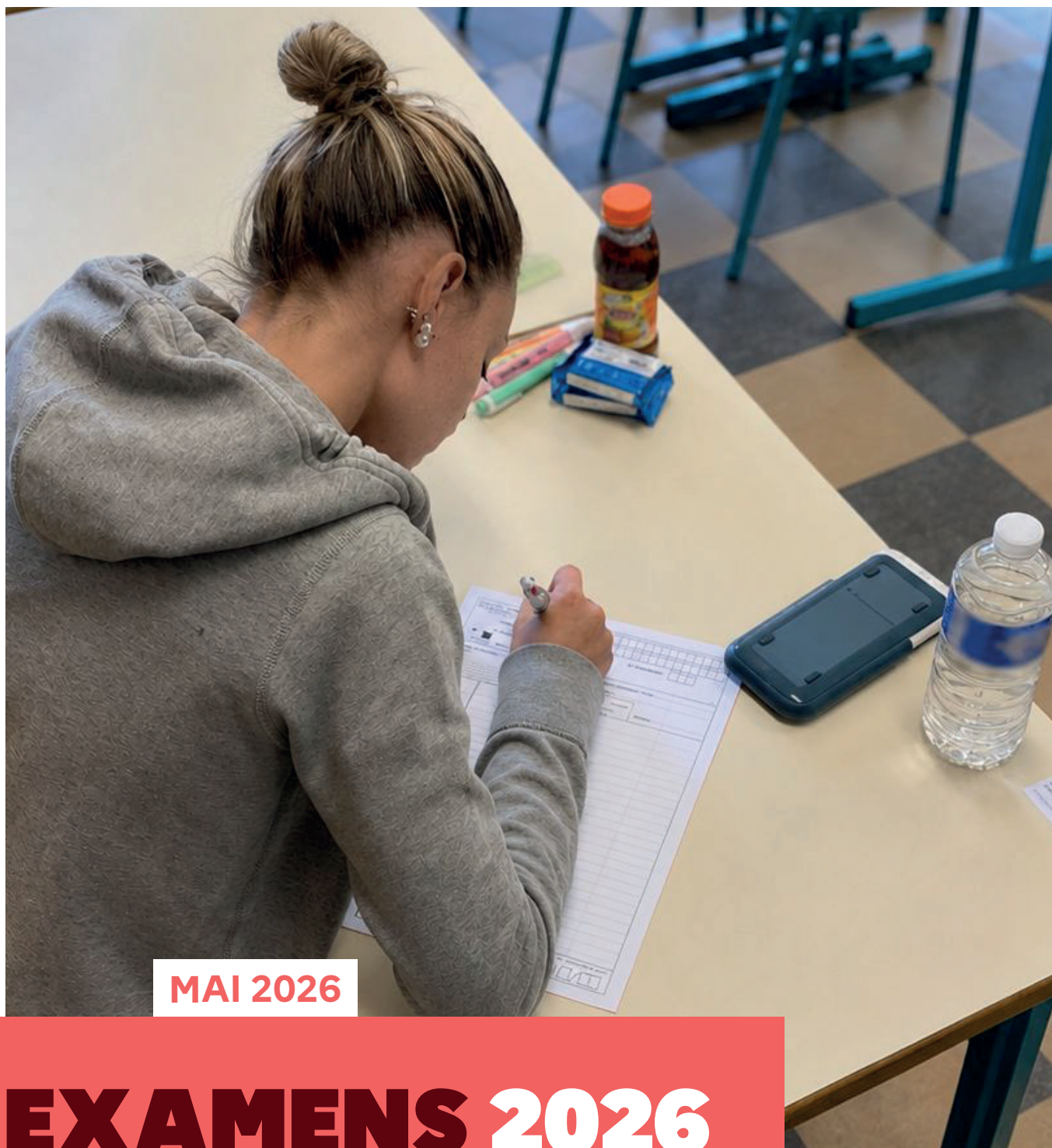




ACADÉMIE
D'AMIENS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MAI 2026

EXAMENS 2026

Une ambition renouvelée
pour la réussite des élèves



LE CALENDRIER DES EXAMENS 2026 p 3

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET p 4

2026 : ce qui change

De nouvelles modalités d'évaluation pour mieux accompagner les parcours des élèves

LE BACCALAURÉAT p 7

2026 : ce qui change

Les nouvelles épreuves de la voie générale et technologique

Un calendrier repensé pour le baccalauréat professionnel

et de nouvelles spécialités en voie professionnelle

GARANTIR LA VALEUR DES DIPLÔMES NATIONAUX p 11

Harmoniser le contrôle continu

La confiance en l'évaluation du professeur

Une exigence rédactionnelle réaffirmée

Une lutte renforcée contre la fraude

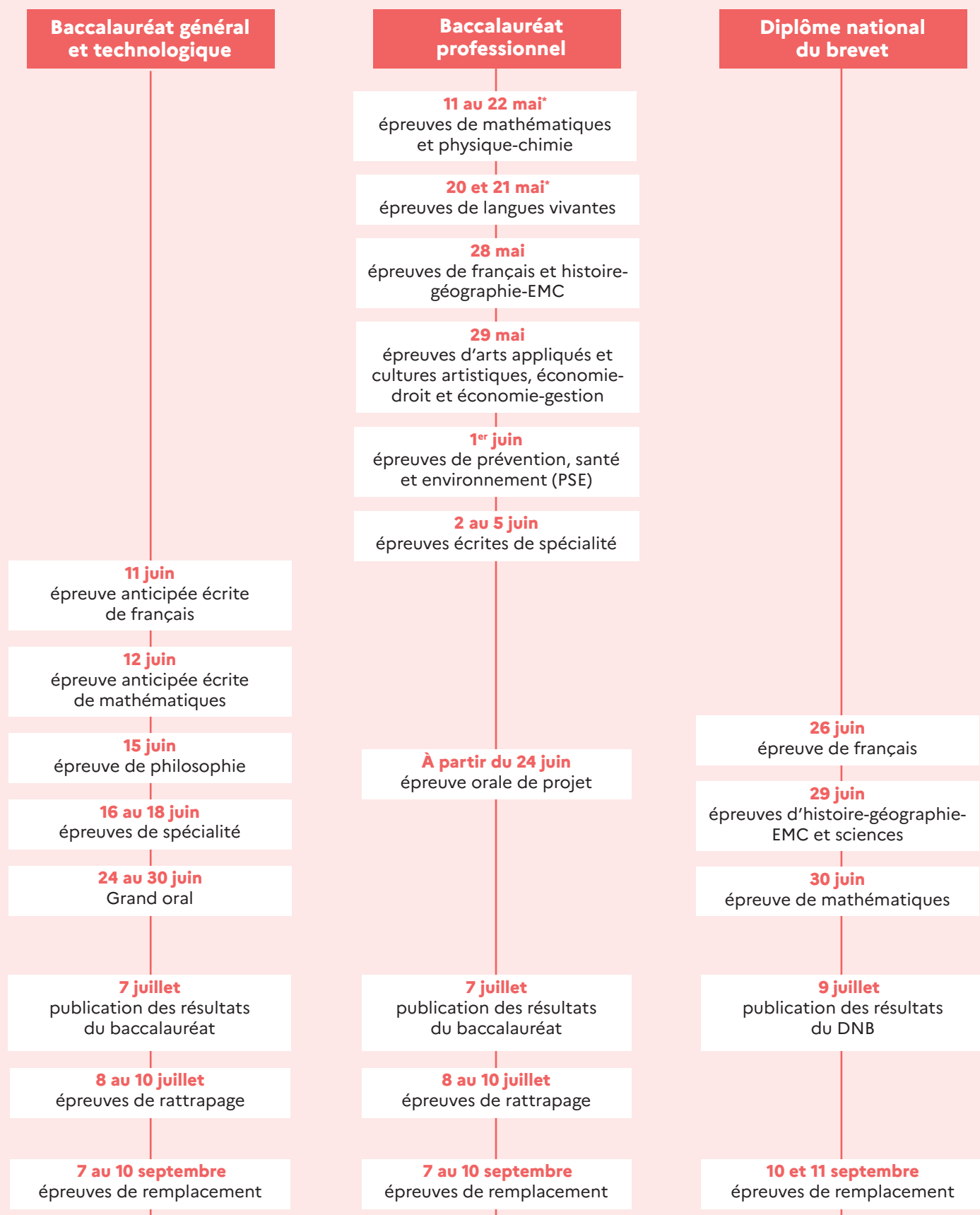
LA CYBERATTAQUE PRISE EN COMPTE DANS LES MODALITÉS DES EXAMENS p 13

VAGUE DE CHALEUR : MESURES DE PRÉVENTION ET GESTES ADÉQUATS p 15

CONSIGNES AUX MÉDIAS p 16

Le calendrier des examens 2026

dans l'académie d'Amiens



Les épreuves des enseignements généraux du CAP (français, histoire-géographie-EMC, langues vivantes, PSE et mathématiques-physique-chimie) se tiennent les 8 et 9 juin 2026. Les épreuves professionnelles se déroulent, elles, selon un calendrier propre à chaque spécialité.

*variable selon le statut du candidat

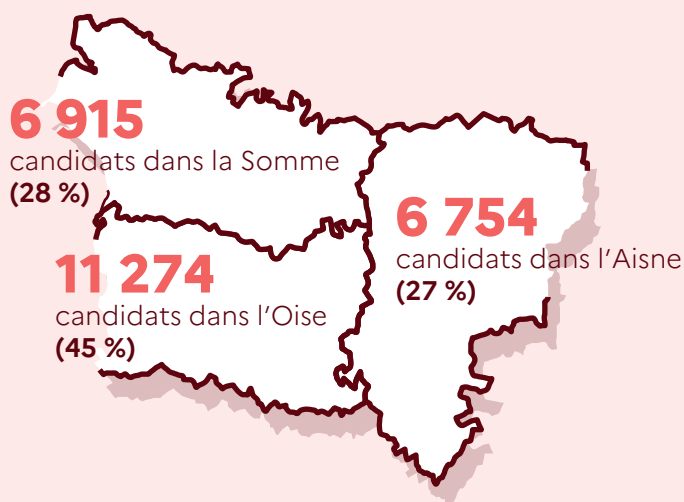
DNB 2026

dans l'académie d'Amiens

24 943
candidats

22 169
pour la série
générale (89 %)

2 774
pour la série
professionnelle (11 %)



6 915
candidats dans la Somme
(28 %)

11 274
candidats dans l'Oise
(45 %)

6 754
candidats dans l'Aisne
(27 %)

➔ **Candidats en situation
de handicap ayant
des aménagements**

3 718
soit 15 % des candidats

➔ **Centres
d'épreuves**

287

➔ **Copies à corriger**

99 768

➔ **Correcteurs
des épreuves écrites**

3 450

2026

CE QUI CHANGE

De nouvelles modalités d'évaluation pour mieux accompagner les parcours des élèves

Le diplôme national du brevet (DNB) marque une étape importante dans le parcours scolaire des élèves des voies générale et professionnelle. Il atteste des **connaissances et compétences** acquises par les élèves à l'issue de la classe de 3^e.

En 2026, ses modalités d'évaluation évoluent pour mieux refléter le niveau réel des élèves :

- un nouvel équilibre entre contrôle continu et épreuves terminales ;
- un système de notation révisé ;
- l'introduction d'une nouvelle partie à l'épreuve de mathématiques.

Ces évolutions ont pour objectif d'évaluer plus précisément les acquis des élèves, et donc de leur permettre d'avoir une meilleure connaissance de leur niveau.

a) Une place plus importante accordée aux épreuves finales dans l'évaluation des acquis des élèves

Le **contrôle continu (40% de la note, contre 50% auparavant)** prend en compte la moyenne des moyennes annuelles obtenues dans **l'ensemble des enseignements obligatoires** (coefficient 1 pour chacune d'entre elles) suivis en classe de 3^e, ainsi que les points supérieurs à 10/20 dans les enseignements optionnels ou en langue des signes française.

Les **épreuves terminales (60% de la note, contre 50% auparavant)** portent sur :

- le français, les mathématiques,
- l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC),
- les sciences et technologie,
- ainsi qu'une épreuve orale.

b) Une épreuve de mathématiques en deux parties

Jusqu'en 2025, l'épreuve de mathématiques du DNB se présentait sous la forme d'exercices variés, pouvant inclure de l'algorithmique et de la programmation. D'une durée de 2 heures, elle comptait pour 100 points (sur 800 points).

À partir de 2026, l'épreuve de mathématiques intègre une nouvelle partie. Elle se présente désormais sous la forme de deux parties distinctes :

- **Automatismes** (sur 6 points, 20 minutes) : elle permet d'évaluer la maîtrise des automatismes acquis au collège. Cette partie de l'épreuve est réalisée **sans calculatrice**.
- **Raisonnement et résolution de problèmes** (sur 14 points, 1h40) : cette partie est constituée d'exercices variés indépendants les uns des autres. **L'utilisation de la calculatrice est autorisée**.

Comme pour l'ensemble des épreuves du DNB, l'évaluation prendra en compte la clarté et la précision des raisonnements, ainsi que la qualité de la rédaction, qui seront évaluées sur 2 points.

Pour les élèves qui font le choix de se présenter en série professionnelle, des sujets spécifiques sont conçus afin de répondre aux particularités des classes de troisième prépa-métiers, des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et des classes de troisième de l'enseignement agricole.

Le diplôme national du brevet est attribué aux candidats ayant obtenu une **moyenne finale égale ou supérieure à 10/20**.

Les modalités d'attribution des mentions (Assez bien, Bien, Très bien et **très bien avec les félicitations du jury**) restent, quant à elles, inchangées.

BAC 2026

dans l'académie d'Amiens

20 455
candidats

6 165
pour le baccalauréat
professionnel (30 %)

10 044
pour le baccalauréat
général (49 %)

4 246
pour le baccalauréat
technologique (21 %)

bac général : **2 976**
bac technologique : **1 126**
bac professionnel : **1 760**

5 862
candidats dans la Somme
(29 %)

bac général : **4 673**
bac technologique : **2 102**
bac professionnel : **2 513**

9 288
candidats dans l'Oise
(45 %)

5 305
candidats dans l'Aisne
(26 %)

bac général : **2 395**
bac technologique : **1 018**
bac professionnel : **1 892**

Épreuves anticipées de français et de mathématiques

13 742
candidats

9 706
pour le baccalauréat
général (71 %)

4 036
pour le baccalauréat
technologique (29 %)

BAC 2026

dans l'académie d'Amiens

→ Candidats en situation de handicap ayant des aménagements

1 250 en 1^{re}

2 150 en terminale

→ Centres d'épreuves

69 pour le baccalauréat général et technologique (écrit et oral)

134 pour le baccalauréat professionnel

→ Copies à corriger

30 132 pour le baccalauréat général

12 738 pour le baccalauréat technologique

28 345 pour le baccalauréat professionnel

27 484 pour les épreuves anticipées

→ Correcteurs des épreuves écrites

1 110 pour le baccalauréat général et technologique*

1 050 pour le baccalauréat professionnel*

540 pour les épreuves anticipées*

* Données provisoires arrêtées au 22 mai 2026

Les nouvelles épreuves de la voie générale et technologique

a) L'épreuve anticipée de mathématiques en classe de première

L'ensemble des élèves de classe de première des voies générale et technologique passeront cette année une **nouvelle épreuve écrite anticipée de mathématiques**. D'une durée de 2 heures, elle sera notée sur 20 points (coefficient 2) et se déroulera **sans calculatrice**.

L'épreuve anticipée de mathématiques se compose de deux parties :

- un questionnaire à choix multiples de calcul pour évaluer les automatismes, noté sur 6 points ;
- un ensemble de deux à trois exercices indépendants noté sur 14 points.

Trois sujets distincts correspondant aux différents parcours de mathématiques suivis par les candidats sont prévus. Les candidats composeront sur le sujet qui correspond à leur choix d'enseignement :

- la spécialité mathématiques en voie générale ;
- les mathématiques intégrées à l'enseignement scientifique pour les élèves de la voie générale n'ayant pas choisi la spécialité ;
- les mathématiques du tronc commun en voie technologique.

Cette organisation vise à tenir compte de la diversité des parcours des élèves et à garantir une évaluation cohérente avec les enseignements effectivement suivis.

Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences fondamentales des programmes de mathématiques de première, ainsi que des automatismes. Elle tend ainsi à revaloriser la place des mathématiques dans la scolarité des lycéens. La note obtenue par l'élève à l'épreuve anticipée de mathématiques sera, comme celles des épreuves anticipées de français, prise en compte dans Parcoursup.

b) L'épreuve pratique en STI2D en classe de Terminale

Cette année, les élèves en Terminale de la série technologique sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) passeront une nouvelle partie pratique de 2 heures ajoutée à leur épreuve de spécialité « ingénierie, innovation et développement durable ».

Durant cette épreuve pratique, les candidats sont amenés à proposer des solutions, interpréter des résultats ou valider des choix techniques en s'appuyant sur des simulations et des expérimentations qu'ils réalisent sur les produits (ouvrage, maquette, système ou sous-système) disponibles dans les établissements.

Pour le baccalauréat professionnel, un calendrier repensé et de nouvelles spécialités

a) Des épreuves écrites organisées fin mai

Les épreuves écrites terminales du baccalauréat professionnel se dérouleront cette année du mercredi 20 mai au vendredi 5 juin (et jusqu'au mardi 9 juin en Guadeloupe et en Polynésie française).

b) Repositionnement de l'épreuve de prévention-santé-environnement

L'épreuve de prévention-santé-environnement, commune à tous les candidats, se déroulera le 1^{er} juin, sur la même période que les autres épreuves écrites.

L'épreuve orale de fin de projet aura lieu à compter du mercredi 24 juin.

Cette organisation contribue à préserver les temps d'apprentissage et la qualité d'un accompagnement personnalisé.

c) Focus sur les nouveaux diplômes professionnels

Pour la session 2026, l'offre de diplômes professionnels s'enrichit de nouvelles spécialités, en réponse aux besoins économiques des territoires et aux évolutions des métiers. Ces créations et rénovations concernent quatre types de diplôme.

Au baccalauréat professionnel (niveau 4), six nouvelles spécialités dans l'académie d'Amiens :

- Carrossier peintre automobile ;
- Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique ;
- Maintenance nautique ;
- Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés ;
- Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques ;
- Travaux publics.

Au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) (niveau 3), quatre nouvelles spécialités dans l'académie d'Amiens :

- Charcuterie-traiteur ;
- Chocolaterie-confiserie ;
- Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant ;
- Cuisine.

Au brevet professionnel (BP) (niveau 4), trois nouvelles spécialités :

- Arts de la cuisine ;
- Arts du service et commercialisation en restauration ;
- Électricien.

Aux certificats de spécialisation (CS), deux nouvelles spécialités :

- CS3 (niveau 3), desserts de restaurant ;
- CS4 (niveau 4), métiers du bar.

Ces évolutions traduisent un effort continu de modernisation des diplômes professionnels, pour mieux préparer les élèves à l'insertion professionnelle et offrir aux employeurs des compétences en phase avec les transformations des secteurs concernés.

GARANTIR

LA VALEUR DES DIPLÔMES NATIONAUX

HARMONISER LE CONTRÔLE CONTINU

Voir page 16 du dossier de presse du ministère

LA CONFIANCE EN L'ÉVALUATION DU PROFESSEUR

Voir page 18

UNE EXIGENCE RÉDACTIONNELLE RÉAFFIRMÉE

Voir page 20

UNE LUTTE RENFORCÉE CONTRE LA FRAUDE

Voir page 20

LA CYBERATTAQUE

PRISE EN COMPTE DANS LES MODALITÉS DES EXAMENS

En octobre 2025, une cyberattaque a touché les systèmes informatiques des lycées publics de la région Hauts-de-France. Dès les premières heures, les académies d'Amiens et de Lille et le conseil régional se sont pleinement mobilisés afin d'évaluer l'impact de cette attaque, d'accompagner les établissements concernés et **d'anticiper, dans les meilleures conditions, l'organisation de la session 2026 des examens.**

ÉTAPE 1 : assurer la continuité pédagogique

Les conséquences de cette cyberattaque ont varié selon les établissements et les formations concernés. Dans certains lycées, les principales difficultés constatées ont porté sur un accès temporairement perturbé à des logiciels pédagogiques, des plateformes techniques ou des espaces de stockage de travaux.

Grâce à la mobilisation et à la réactivité des personnels en établissement, accompagnés par les corps d'inspection des académies d'Amiens et de Lille, **plusieurs mesures ont toutefois été mises en œuvre afin d'assurer, dans les meilleurs délais et tout au long de l'année scolaire, la continuité des enseignements :**

- mise en place de solutions techniques alternatives ;
- élaboration de kits pédagogiques d'urgence par les inspecteurs disciplinaires ;
- réorganisations de séances pratiques ;
- proposition de temps complémentaires de formation lorsque nécessaire ;
- accompagnement étroit des établissements par les corps d'inspection.

La très grande majorité des services numériques a depuis été rétablie par la Région Hauts-de-France.

ÉTAPE 2 : établir un diagnostic précis de la situation

Dès le mois de décembre 2025, un **inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR)** a été missionné par le ministère afin d'assurer un suivi de la situation et d'anticiper les adaptations éventuellement nécessaires pour les examens 2026.

Parallèlement, un travail très précis a été conduit, établissement par établissement et discipline par discipline, associant les inspecteurs pédagogiques régionaux, les chefs d'établissement, les services des examens et la direction régionale académique des systèmes d'information (DRASI).

L'ensemble de ce travail a permis **d'identifier les points de vigilance et de mettre en place des solutions adaptées à chaque étape des examens**, en lien direct et constant avec le ministère de l'Éducation nationale.

ÉTAPE 3 : en amont des examens, sélectionner les sujets pratiques des baccalauréats professionnels et technologiques

Lorsque cela s'est avéré nécessaire, les académies ont **sélectionné, dans les banques nationales de sujets des épreuves pratiques des baccalauréats professionnels et technologiques, les sujets les plus adaptés aux conditions locales d'organisation des épreuves.** Ce travail a été mené en lien avec les inspecteurs pédagogiques régionaux, les chefs d'établissement, les directeurs délégués à la formation professionnelle et technologique (DDFPT) et les enseignants concernés.

Étape 4 : informer les jurys d'examens des situations des candidats

Les jurys d'examen auront **accès aux livrets scolaires des candidats**, dans lesquels les établissements peuvent faire figurer des observations spécifiques. Ces éléments permettront aux jurys d'apprécier précisément les éventuelles difficultés rencontrées par les élèves et de procéder le cas échéant à des adaptations.

Un suivi attentif des résultats sera également assuré par les services académiques afin d'identifier d'éventuelles anomalies et, le cas échéant, d'alerter les inspecteurs et les jurys.

Étape 5 : sécuriser les épreuves pratiques, notamment dans les disciplines numériques

Enfin, les textes réglementaires récemment publiés par le ministère ([arrêté du 7 mai 2026 relatif aux modalités de délivrance du baccalauréat général et du baccalauréat technologique série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable \(STI2D\) pour la session d'examen 2026 dans les académies d'Amiens et de Lille en raison d'une atteinte aux systèmes d'information des lycées publics](#)) s'inscrivent aussi dans cette **logique de sécurisation des épreuves**.

Ils prévoient ainsi des solutions permettant de **faire face aux situations exceptionnelles qui pourraient être rencontrées par les candidats** (problèmes techniques) **au moment de la passation de leurs épreuves**. Ces dispositions éventuelles concernent :

- **les spécialités « sciences de l'ingénieur » (SI)**, (passés par 145 candidats dans l'académie d'Amiens) **et « numérique et sciences informatiques » (NSI)**, (460 candidats) du baccalauréat général : si les conditions techniques ne permettent pas le bon déroulement de l'épreuve pratique, les candidats pourront être reconvoqués. Si ces conditions ne peuvent toujours pas être réunies, il sera possible de ne prendre en compte que la partie écrite de l'épreuve.
- **la spécialité « ingénierie, innovation et développement durable » de la série STI2D** (680 candidats) : les candidats pourront également être reconvoqués. En cas d'impossibilité persistante d'organiser l'épreuve pratique dans des conditions satisfaisantes, la moyenne annuelle de spécialité figurant dans le livret scolaire pourra être prise en compte.

Concernant les examens professionnels et les BTS : pour certaines épreuves pratiques des examens professionnels et des BTS, des adaptations réglementaires permettent également, lorsque les conditions matérielles ne seraient pas réunies, de prendre en compte les notes de contrôle continu ou les résultats figurant dans les livrets scolaires ou de formation.

L'ensemble des services académiques, en lien avec le ministère, les corps d'inspection, les établissements et la Région Hauts-de-France, est pleinement mobilisé depuis plusieurs mois afin de **garantir le bon déroulement des examens 2026**.

Toutes les mesures nécessaires ont été **anticipées** pour **permettre aux candidats de composer dans des conditions sécurisées et équitables**.

Les adaptations prévues par les textes réglementaires ont précisément pour objectif de garantir à la fois la **continuité des examens, leur valeur nationale et l'égalité de traitement entre les candidats**.

VAGUE DE CHALEUR

MESURES DE PRÉVENTION ET GESTES ADÉQUATS

[Voir communiqué de presse du Ministère de l'Éducation nationale du mardi 26 mai 2026.](#)

Face à l'épisode de chaleur précoce qui touche une large partie du territoire et devrait se poursuivre dans les prochains jours, le ministère de l'Éducation nationale a adressé ce jour [mardi 26 mai] aux directrices et directeurs d'école, aux cheffes et chefs d'établissement, ainsi qu'aux chefs de centres d'examen **des consignes opérationnelles afin d'adapter l'organisation des écoles, des collèges, des lycées et des examens**, et de garantir la sécurité et le bien-être des élèves, des candidats et des personnels.

Cet épisode intervient à un moment particulièrement important de l'année scolaire, marqué par la tenue successive de plusieurs examens nationaux : les épreuves écrites du baccalauréat professionnel se poursuivent le 28 mai, celles du CAP se tiendront les 8 et 9 juin, celles des voies générale et technologique du 11 au 18 juin, et celles du diplôme national du brevet les 26, 29 et 30 juin.

Le calendrier des épreuves écrites a été conçu pour tenir compte des contraintes saisonnières, les épreuves étant organisées, dans la mesure du possible, **en matinée**, afin de préserver des conditions de passation optimales pour les candidats.

Les chefs de centres d'examen sont invités à **appliquer les mesures suivantes**, dans la mesure du possible :

- **Privilégier les salles à l'ombre** pour la tenue des épreuves ;
- **Limiter les entrées de chaleur dans les salles** et fermer les stores, volets et rideaux des façades exposées ;
- **S'assurer que les candidats disposent d'eau potable**, ou leur permettre de sortir de la salle pour se désaltérer ;
- Porter une **vigilance particulière aux candidats présentant des pathologies ou en situation de handicap**.

CONSIGNES AUX MÉDIAS

En amont : pour toute demande de reportage

Toute demande de reportage (portraits de candidats, épreuves écrites, affichage des résultats...) doit impérativement être soumise au préalable à la Direction de la communication : marie.bougain@ac-amiens.fr, 06 86 31 87 37.

Épreuves orales :

Les reportages **pendant** une épreuve orale et le temps de préparation de cette dernière sont **purement et simplement interdits**, sous peine de recours des candidats devant le tribunal administratif.

Si vous souhaitez illustrer une épreuve orale de la session normale, notamment le Grand oral, ou les oraux de rattrapage, **vous pourrez interviewer les candidats avant et après l'épreuve, en dehors de la salle d'examen**, en privilégiant le hall d'entrée ou la cour de l'établissement pour ne pas déranger les candidats.

Le jour J : un respect impératif des consignes nationales lors des épreuves écrites

Lorsqu'un de reportage autorisé à l'occasion d'épreuves du baccalauréat ou du brevet, nous vous rappelons qu'il est impératif pour tout journaliste de presse écrite, radio et télévision de respecter scrupuleusement les consignes ci-dessous, qui répondent à deux enjeux majeurs :

- **assurer la sécurité et la confidentialité des examens au niveau national ;**
- **assurer pour chaque candidat un environnement calme et propice à la concentration, indispensable au bon déroulement de son épreuve.**

✓ Vous pouvez ainsi :

Filmer et interroger les candidats avant leur entrée dans le centre d'examen, soit à l'extérieur de l'établissement (micro-trottoir).

Assister à l'entrée et à l'installation des candidats dans la salle d'examen, sans plan serré et en garantissant l'anonymat et la bonne concentration des élèves.

Filmer dans la salle jusqu'au moment où le chef de salle s'apprête à ouvrir le pli contenant les sujets : vous devez impérativement être sortis de la salle lorsque les sujets sont distribués aux candidats.

Filmer ou interroger les élèves ayant terminé de **composer**, une fois qu'ils sont sortis des salles d'examen, dans les espaces extérieurs uniquement (cour, préau) ou en-dehors de l'enceinte de l'établissement.

✗ Vous ne pouvez pas :

Interroger les candidats avant les épreuves dans l'enceinte du centre d'examen (cours, préau, couloirs...).

Filmer la distribution des sujets aux candidats (vous devez être sortis dès lors que le chef de salle s'apprête à ouvrir le pli contenant les sujets).

Filmer de près ou de loin les sujets distribués et les candidats **en train de composer** (idem, vous devez déjà être sortis).

Après le lancement de l'épreuve : comment récupérer les sujets ?

Les sujets peuvent être communiqués 1h30 après le début de chaque épreuve, et le seront **UNIQUEMENT** aux personnes qui en auront fait la demande au préalable au ministère : spresse@education.gouv.fr. Ils vous seront alors transmis dans les meilleurs délais.

Le respect du droit à l'image

Nous vous demandons de **respecter la volonté éventuelle des candidats, personnels administratifs et enseignants, de ne pas être filmés ou pris en photo.**

Les mineurs ne disposant pas d'autorisation de droit à l'image ne peuvent être filmés ou pris en photo.



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse

06 86 31 87 37

marie.bougain@ac-amiens.fr

<https://www.ac-amiens.fr/espace-presse-122946>